

# JAGDTERRIER CLUB DE FRANCE

Exposition Régionale d'Elevage



**Samedi 30 août 2025**

**SAUTERNES (33)**



# RÈGLEMENT

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la société organisatrice.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Pour les juges, voir règlement des juges.

Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés : 1) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs informatiques.

2) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris. Pour les engagements en Lots d'Elevage, le droit d'engagement est gratuit pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant.

Pour les meutes, le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant à un même propriétaire est de 81 euros donnant droit à l'engagement en classe individuelle (1) jusqu'à 6 chiens.

Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présent(e) à l'entrée de l'exposition.

(1) Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy et Vétérin.

**CLASSE INTERMÉDIAIRE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

**CLASSE OUVERTE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

**CLASSE TRAVAIL** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition et ayant obtenus un 3<sup>e</sup> prix minimum en SP, ou en SPP, ou en ETAR, ou au Test de Comportement au Sanglier, ou au BROUSSAILLAGE. (justificatif à joindre à l'inscription) La récompense doit être obtenue avant la date de clôture des inscriptions à l'exposition.

**CLASSE PUPPY** - 6 à 9 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition : le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

**CLASSE JEUNE** - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

**CLASSE CHAMPION** - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE VÉTÉRAN** - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE COUPLE** - Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle (1). **CLASSE PAIRE** - Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle (1).

**LOT D'ÉLEVAGE** - Seule classe pouvant être constituée au poteau. Pour au minimum 3 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1) nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents.

**MEUTES** - Pour les six Terriers appartenant au même propriétaire il doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. Seulement 3 chiens de la meute peuvent être engagés en individuelle, les 3 autres ne concourent que pour le classement meute.

**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du J.T.C.F.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** - Tout engagement parvenant après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

#### **REFUS OU EXCLUSIONS**

1') Des engagements - La société se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2') Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés. c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer

**JUGES** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être retenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée).

Un juge défaillant peut-être remplacé par tout autre juges qualifié ou stagiaire pour la même race.

**QUALIFICATIFS** - Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE**- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

*Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :*

**NE PEUT ETRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1<sup>er</sup> prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

CACS : le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classe 1<sup>er</sup> EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

**Extrait de l'Article 13 du Règlement des Expositions applicable au 31 Mai 2019** : Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

**Règlement complet des expositions sur le site SCC :**

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



Statistiques des chiens inscrits

3e GROUPE

<b>TERRIER DE CHASSE ALLEMAND.....</b>	<b>22</b>
JEUNE MALES.....	De 1 à 2..... 2
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 3 à 3..... 1
OUVERTE MALES.....	De 4 à 9..... 6
TRAVAIL MALES.....	De 10 à 10..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 11 à 17..... 7
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 18 à 18..... 1
OUVERTE FEMELLES.....	De 19 à 20..... 2
TRAVAIL FEMELLES.....	De 21 à 22..... 2

**Soit 22 chiens inscrits pour 8 classes dans le 3e Groupe**

**Soit 22 chiens inscrits pour 8 classes à l'exposition de R.E. Jagd Terrier - Sauternes (33)**

**Référent Bien-être animal : M. Jérôme BATS**

## JURY

### M. MOULIS Stéphane (22)

TERRIER DE CHASSE ALLEMAND

CLASSE JEUNE Mâles : 2  
CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1  
CLASSE OUVERTE Mâles : 6  
CLASSE TRAVAIL Mâles : 1  
CLASSE JEUNE Femelles : 7  
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 1  
CLASSE OUVERTE Femelles : 2  
CLASSE TRAVAIL Femelles : 2

**ASSESEUR : Sylvie CAZENAVE-HAZEBROUCQ**

### Liste des exposants

BATS Jérôme 209, rue de Crouin 16100 COGNAC	22
BOISARD Julien	3-4
BONNEAU Evelyne	14
GANZA Christophe	2-8-15-18
KAYA Hakan	11
LAMARQUE Pascal	10
NEXON Romain	1-9-13-17-19-20-21
OKKINGA Danielle-Jacqueline	5
RATIE Philippe Le Berry 32810 DURAN	16
REVERDY Paul Le Sabarthes 09120 MONTEGUT PLANTAUREL	12
RYSSSEN Julien	6-7

**TERRIER DE CHASSE ALLEMAND**

**CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. MOULIS Stéphane**

**1 VENEUR DES VALLEES CHARENTAISES**

LOF : 032031 Tat : 250268781077086 né le 09/10/2024 (OSCAR DU CAUSSE COMTAL X ROCKETTE DES PETITS DIABLES A CHORLUS) Prod. M. NEXON Jean-Michel Prop. M. NEXON Romain

**2 VOYOU DES PLAINES D'ENGARES**

LOF : 031811 Tat : 250269590872049 né le 16/09/2024 (TEXAS DU VIELCAPET X PIN-UP DES JOYAUX DE LA POMPADOUR) Prod. M. GANZA Christophe Prop. M. GANZA Christophe

**CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. MOULIS Stéphane**

**3 ULTRA**

LOF : 031317/04751 Tat : 250269610894879 né le 02/09/2023 (SALTO DIT SUNNY X PEPITE DU MONT CHERREY) Prod. M. BOISARD Julien Prop. M. BOISARD Julien

**CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. MOULIS Stéphane**

**4 NOX VOM DONNERLAND**

LOF : 031475/04697 Tat : 900233000955513 né le 27/10/2022 (DON VOM DONNERLAND X ASSI VOM DONNERLAND) Prod. M. MORO MARJAN Prop. M. BOISARD Julien

**5 RAMZES VON REXON FORST**

JR : 724828 LT Tat : 688038000275481 né le 15/11/2022 (LION VOM REXON FORST X EMA VOM BECEJSBURG) Prod. M. JOVIC DORDE Prop. Mme OKKINGA Danielle-Jacqueline

**6 TANGO DU DIABLE NOIR D'EL RYS**

LOF : 030094/04741 Tat : 250269610344613 né le 18/03/2022 (RYDER DE LA DERNIERE HARDE DE SOLOGNE X OPIUME DE L'AILE ROUSSE) Prod. M. Mme RYSSSEN Julien et Chantal Prop. M. RYSSSEN Julien

**7 TITANS DU DIABLE NOIR D'EL RYS**

LOF : 030086/04664 Tat : 250269610344439 né le 18/03/2022 (RYDER DE LA DERNIERE HARDE DE SOLOGNE X OPIUME DE L'AILE ROUSSE) Prod. M. Mme RYSSSEN Julien et Chantal Prop. M. RYSSSEN Julien

**8 UKYO DE PIECES LONGUES**

LOF : 031136/04744 Tat : 250269610796246 né le 23/05/2023 (SACHA DU CAUSSE COMTAL X SANDY DES HAUTS DU TALOUCH) Prod. M. GRANIOU Jean-Marie Prop. M. GANZA Christophe

**9 ULK DES VALLEES CHARENTAISES**

LOF : 031311/04775 Tat : 250268780843249 né le 03/09/2023 (OSCAR DU CAUSSE COMTAL X PIN-UP DE LA DERNIERE HARDE DE SOLOGNE) Prod. M. NEXON Jean-Michel Prop. M. NEXON Romain

**CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. MOULIS Stéphane**

**10 ONYX DU CAUSSE COMTAL**

LOF : 027108/04281 Tat : 250268732256140 né le 17/04/2018 (ITHOS X MACHOUILLE DE LA DENT DURE) Prod. M. GABRIAC Robert Prop. M. LAMARQUE Pascal

**CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. MOULIS Stéphane**

**11 ARTEMIS**

T.I. : ? Tat : 250268781322412 née le 30/04/2024 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. KAYA Hakan

**12 VALKYRIE DES ROCHES DE PELICH**

LOF : 031797 Tat : 250269590987720 née le 10/06/2024 (TEXUS DE LA VALLEE DE LA BLAISE X ROXY DITE REYA DES HAUTEURS DU MONT VALIER) Prod. MM. Mme REVERDY Paul et Léo / SAINLEGER Marion Prop. M. REVERDY Paul

**13 VALKYRIE DES VALLEES CHARENTAISES**

LOF : 032029 Tat : 250268781077098 née le 09/10/2024 (OSCAR DU CAUSSE COMTAL X ROCKETTE DES PETITS DIABLES A CHORLUS) Prod. M. NEXON Jean-Michel Prop. M. NEXON Romain

**14 VEXANE DES ROCHES DE PELICHI**

LOF : 031800 Tat : 250269590988282 née le 10/06/2024 (TEXUS DE LA VALLEE DE LA BLAISE X ROXY DITE REYA DES HAUTEURS DU MONT VALIER) Prod. MM. Mme REVERDY Paul et Léo / SAINLEGER Marion Prop. Mme BONNEAU Evelyne

**15 VICKY DES PLAINES D'ENGARES**

LOF : 031810 Tat : 250269590872243 née le 16/09/2024 (TEXAS DU VIELCAPET X PIN-UP DES JOYAUX DE LA POMPADOUR) Prod. M. GANZA Christophe Prop. M. GANZA Christophe

**16 VIKY DES HAUTS DU TALOUCH**

LOF : 031768 Tat : 250268781354248 née le 10/07/2024 (TEXUS DE LA VALLEE DE LA BLAISE X SUN DES GRANDS RESINEUX) Prod. M. RATIE Philippe Prop. M. RATIE Philippe

**17 VOLVIC'O DES VALLEES CHARENTAISES**

LOF : 032026 Tat : 250268781077124 née le 09/10/2024 (OSCAR DU CAUSSE COMTAL X ROCKETTE DES PETITS DIABLES A CHORLUS) Prod. M. NEXON Jean-Michel Prop. M. NEXON Romain

**CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. MOULIS Stéphane****18 UPIE DE L'ARCHE DES ANGES NOIRS**

LOF : 031420/06860 Tat : 250269101196828 née le 08/11/2023 (NILS DE L'ARCHE DES ANGES NOIRS X PHICKA DES COTEAUX DE PORTE TENY) Prod. M. Mme MOREAU Dominique et Nathalie Prop. M. GANZA Christophe

**CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. MOULIS Stéphane****19 ROCKETTE DES PETITS DIABLES A CHORLUS**

LOF : 028850/06487 Tat : 250269590047249 née le 31/05/2020 (AS VOM KAMPTALGRUND X LUNE DE PECH ET CATMALOU) Prod. M. CHORLET Franck Prop. M. NEXON Romain

**20 URANIUM**

LOF : 031320/06899 Tat : 250269610894830 née le 02/09/2023 (SALTO DIT SUNNY X PEPITE DU MONT CHERREY) Prod. M. BOISARD Julien Prop. M. NEXON Romain

**CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. MOULIS Stéphane****21 UNIQUE DES VALLEES CHARENTAISES**

LOF : 031315/06898 Tat : 250268780843151 née le 03/09/2023 (OSCAR DU CAUSSE COMTAL X PIN-UP DE LA DERNIERE HARDE DE SOLOGNE) Prod. M. NEXON Jean-Michel Prop. M. NEXON Romain

**22 URIANE DES CIMES CATALANES**

LOF : 031063/06868 Tat : 250269610717372 née le 06/06/2023 (LUTHOR DU PETIT BORNAIS SAINT MARTIN X MAORI) Prod. M. KOSMALSKI Patrice Prop. M. BATS Jérôme



cedia.fr

au service de la cynophilie



# votre partenaire expo

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



[facebook.com/cedia.fr/](https://facebook.com/cedia.fr/)





